

la Révolution nationale, il suit personnellement la répression des bals clandestins, rappelant aux maires leurs responsabilités. Quelques-uns font du zèle quand beaucoup d'autres préfèrent fermer les yeux et ne pas entendre le son de l'accordéon. La gendarmerie est chargée de l'application de cette police des mœurs, bénéficiant parfois de la délation de voisins ou de jaloux. Mais plus la guerre avance, moins ils sont enthousiastes, à part quelques zélés collaborateurs comme le lieutenant Flambard qui traque aussi bien les résistants que les bals dans la région de Guingamp et dans le Centre-Bretagne. Le commandement départemental de la gendarmerie déplore d'ailleurs une dégradation de l'image de l'arme, surtout à partir de 1943, quand il lui faut rechercher les réfractaires au STO protégés par la population. L'intrusion est d'autant plus gênante quand l'occupant lui-même a autorisé la tenue de certains bals, remettant en cause les autorités de Vichy et les lois françaises. Le dernier chapitre recense les formes de répression qui ont frappé au moins 527 personnes, répression judiciaire, fiscale (amendes et frais de justice à payer, assez légères en général) et administrative : confiscation de quarante-quatre instruments de musique de 1942 à 1945, rares cas de fermeture d'établissements (neuf sur 3 726 débitants recensés en 1936) pour ce motif. L'internement administratif fut plus rare encore (un à deux mois), ne touchant que quatre personnes dans deux affaires.

Cet ouvrage d'Alain Quillévéry, qui s'inscrit dans le champ de l'histoire culturelle et montre la pénétration des modes urbaines (la danse en couple) dès avant la guerre, défriche de manière approfondie un aspect essentiel de la culture populaire et du divertissement de la jeunesse qui ne s'embarrasse pas des interdits d'un régime qui voudrait contrôler les mœurs et les corps, même en pays occupé. En dépit des risques, minimes il est vrai, cette jeunesse bretonne transgresse l'ordre établi aussi bien par l'État français que par l'Église catholique. Au-delà des bals et des fêtes des journées de la Libération, les interdictions demeurent sous le gouvernement provisoire, presque jusqu'à la capitulation allemande. Il est vrai qu'avec les poches de l'Atlantique, la guerre se poursuit en Bretagne.

Christian BOUGEARD

Anne-Marie QUENETTE, *Jean Quenette. Avocat, député, combattant, préfet-résistant, acteur économique. Un Lorrain dans le xx^e siècle*, Strasbourg, Éd. du quotidien, 2014, préface du général Marcel Bigeard, avant-propos de Jacques Alexandre, postface du général Patrick Jardin, 414 p., ill. n. b. et coul.

L'auteure, avocate, est la fille de Jean Quenette (1903-1971), préfet de Rennes de 1942 à 1943 ; c'est un livre d'hommage filial, très admiratif. Par le ton employé, les adjectifs utilisés, Jean Quenette est présenté comme le meilleur ou le précurseur, et c'est un plaidoyer permanent pour son attitude pendant la guerre. Pourtant, Anne-Marie Quenette affirme au début de l'introduction (p. 13) que son livre « n'est

pas un dossier de défense ou d'accusation mais un dossier de vérité, porteur de renseignements sur une histoire individuelle et collective mal comprise ». Or, tout historien de métier sait qu'il ne fait qu'*approcher* la vérité en cherchant à comprendre, à expliquer sans jugement ; les faits n'ont de sens que mis en perspective et resitués dans *tout* le contexte historique.

Les sources utilisées sont soit des archives privées, soit des archives publiques, mais il n'est pas rare que des citations ne soient pas accompagnées de leur origine précise (lieu de dépôt, cote, type de document quand il s'agit des archives publiques) et, dans la liste des sources à la fin du volume, certaines cotes sont erronées, en particulier celles des Archives nationales : ce n'est pas par exemple F/161/831 qui n'existe pas mais sans doute F^{1c} 831. Les archives privées utilisées sont principalement ce que l'auteure appelle « le Journal » – de son père –, qui concerne la période allant de son mandat de conseiller général à la fin de ses fonctions préfectorales. Il faut attendre la page 258 pour apprendre que ce n'est pas un journal tenu au jour le jour, puisqu'il le rédige pendant qu'il est caché chez un fermier entre juin et septembre 1944 et relève plus du genre des Mémoires, avec inévitablement une part de reconstruction *a posteriori*. Enfin, la bibliographie comprend quelques manques, en particulier sur la Bretagne, qui auraient pu mieux éclairer le propos. On peut aussi regretter que ne soient pas remerciés celles et ceux qui lui ont permis d'accéder aux archives publiques.

L'homme est un Lorrain enraciné dans son terroir, dont la famille catholique pratiquante a assuré des responsabilités à la tête de communes rurales dans des conditions où guerres et invasions sont fortement présentes depuis 1870, entretenant la flamme patriotique. Ses études secondaires le conduisent du lycée de Bar-le-Duc à Louis-le-Grand, en passant par le lycée Henri Poincaré à Nancy. Il entre à HEC où il a eu comme professeurs Germain Martin et Albert Lebrun ; il prépare en même temps une licence en droit et devient avocat. Comme tout jeune Français, il effectue son service militaire, mais pourquoi préciser (p. 48) que « pour rien au monde, il ne renoncerait à cette obligation en dépit de sa longue durée, 18 mois » : cette durée n'est pas la plus longue ; dès 1935, il dure deux ans ; plus tard, pendant la guerre d'Algérie, le maintien sous les drapeaux peut aller jusqu'à trente mois. De même, il est exagéré d'évoquer une longue tradition militaire dans sa famille (p. 40 note 14) parce qu'ils combattent en 1870, 1914, 1940 et en Algérie ; ils sont certes officiers, mais comme il était de règle dans un milieu particulièrement instruit, et alors que le service militaire était obligatoire. C'est moins une « tradition » qu'une simple conséquence du contexte historique.

Jean Quenette entame une carrière politique à partir de 1934, comme conseiller général, puis il est élu député de Meurthe-et-Moselle en 1935 à la faveur d'une partielle sous l'étiquette Union républicaine et sociale, et réélu en 1936. Anticommuniste, profondément hostile au Front populaire, il appartient à la droite nationale. Il vote les accords de Munich, estimant que la France n'est pas prête.

Officier de réserve, il est mobilisé en 1939 et après le 10 mai 1940, il se replie avec son unité et gagne Le Verdon près de Bordeaux, ce qui lui permet d'avoir de nouveau des contacts avec les parlementaires.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée au 10 juillet 1940 et à la naissance de l'État français. L'auteure tente de faire comprendre comment et pourquoi des députés de la droite nationale ont voté « oui », le 10 juillet, estimant que l'armistice était la seule solution à cette date. Elle classe certains d'entre eux dont Jean Quenette dans cette catégorie des vichysto-résistants, mise en avant à la fin des années 1980 par les historiens. Elle considère qu'ils ont cru en Pétain jusqu'en 1943 et ont alors rompu avec Vichy, progressivement ou non (p. 154). En fait, cette date de rupture est tardive au vu des travaux des historiens, y compris les plus récents, qui la situent au plus tard à l'été 1942 ; il aurait été bon de faire référence à une définition précise de cette expression, car elle peut être fort extensible²⁵.

Jean Quenette considère que Vichy est la « capitale de la revanche » (p. 153) et accepte en « patriote » de devenir préfet ; rappelons qu'après la signature de l'armistice, il pouvait reprendre son métier d'avocat. Début août 1940, Pétain lui demande (lui ordonne selon l'auteure) de devenir préfet de l'Aisne, département partiellement en zone interdite. En accord total avec les idées de la Révolution nationale, il nomme de nouvelles personnalités à la tête des municipalités, anticipant les instructions du régime de Vichy. En même temps, il favorise le retour des réfugiés à l'encontre des directives allemandes ; l'auteure cite un courrier du *Feldkommandant* mais, comme trop souvent, sans indiquer de référence archivistique (p. 171). Il fournit aussi des renseignements sur l'occupant aux chefs du 2^e Bureau à Vichy (p. 213). Lors de la création des régions, il devient préfet de la région de Laon (Aisne-Somme-Oise-Ardenne).

Nommé préfet de la région de Bretagne en juin 1942, il y reste un an (juillet 1943) et est à l'origine de la création du Conseil consultatif de Bretagne (octobre 1942), habilité à donner un avis sur les questions linguistiques et culturelles. À partir de novembre 1942 et jusqu'à la disparition du réseau en avril 1943, il est membre du réseau de renseignement *Ker*, fournissant des informations concernant l'occupant. Si elle souligne qu'il intervient pour empêcher l'exécution de vingt-quatre condamnés à mort à Quimper en mai 1943 (p. 228), elle ne dit rien des vingt-neuf résistants communistes, dont vingt-cinq sont condamnés à mort à Rennes en décembre 1942 et exécutés le 30 décembre... Lorsqu'il est nommé à Dijon en juillet 1943, il reçoit, nous dit sa fille, de nombreux témoignages de remerciements dont ceux de Yann Fouéré..., contrairement à son prédécesseur François Ripert et à son successeur Philibert Dupart.

À Dijon, il intervient également pour éviter l'exécution de condamnés à mort (9 décembre 1943) qui furent déportés. Cependant, l'arrivée de Joseph Darnand au

25. Cf. BARASZ, Johanna, « De Vichy à la Résistance : les vichysto-résistants, 1940-1944 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 242/2, 2011, p. 27-50.

secrétariat au Maintien de l'ordre le 30 décembre 1943 marque pour Jean Quenette « l'alignement total de Vichy sur la politique allemande ». Il présente sa démission, est révoqué puis radié. Il regagne alors Toul et, après le 6 juin 1944, il se cache chez un fermier et ne rejoint son domicile qu'après la libération de la ville en septembre 1944.

Confronté à l'épuration comme ancien préfet de Vichy et comme député ayant voté « oui » le 10 juillet 1940, il refuse de se soumettre au jury d'honneur, qu'il estime contraire aux principes républicains et au principe de la non-rétroactivité des lois ; principe cependant que le régime de Vichy avait bafoué... Compte tenu de ce refus de présenter un mémorandum en défense, il est automatiquement déclaré inéligible jusqu'aux amnisties de 1951 et 1953. Comme préfet, il passe devant une commission d'épuration et a le soutien des CDL d'Ille-et-Vilaine et de Côte-d'Or, des résistants bretons et de la Sécurité militaire en Côte d'Or. Il n'est pas sanctionné, mais ne veut pas poursuivre et retourne à son métier d'avocat.

Après avoir été appelé en 1948 à la FNSEA par René Blondelle, qu'il a connu dans l'Aisne, pour structurer celle-ci, il devient en 1951 directeur des relations extérieures de Shell France et prend sa retraite en 1966. Après l'annulation de son élection (parce qu'inéligible) à la mairie de Domèvre-en-Haye après la mort de son père en 1948, il ne renoue avec la vie politique que pour se présenter aux législatives de 1967 au titre du Centre démocrate mais échoue.

En retraçant la vie publique de Jean Quenette, cet ouvrage veut faire connaître l'action et les motivations de ce dernier, en particulier pendant la guerre. Il est dommage que cela s'accompagne de prises de position, d'approximations voire de poncifs, qu'il s'agisse des Bretons morts pendant la guerre 14-18 (210 000 *sic*), d'un régime de Vichy dans lequel s'opposeraient Pétain et Laval, etc. En revanche, les extraits du Journal laissent penser qu'il pourrait être intéressant de le publier annoté par un-e historien-ne.

Jacqueline SAINCLIVIER

Vincent ROGARD, *Pierres de mémoire et de liberté : plaques et stèles commémoratives de la Seconde guerre mondiale en Finistère*, Spézet, Coop Breizh, 2014, 267 p., ill. n. b. et coul.

Professeur de psychologie à l'Université Paris Descartes, Vincent Rogard est également historien. Il est remarqué en 1997 pour sa thèse – *Les catholiques et la question sociale, Morlaix 1840-1914 : l'avènement des militants* –, parue aux Presses universitaires de Rennes.

Vincent Rogard propose cette fois un ouvrage sur la Seconde Guerre mondiale, plus précisément sur la commémoration de la guerre 1939-1945. Soixante-dix ans après la libération du Finistère, l'auteur participe aux commémorations actuelles dans